

**Premier supplément en date du 11 mai 2023
au document d'information en date du 12 octobre 2022**



REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Legal entity identifier (LEI) : 969500BXJTLB1MUUHB20

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)
1.500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le document d'information en date du 12 octobre 2022 (le **Document d'Information**), préparé par la Région Centre-Val de Loire (la **Région** ou l'**Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Document d'Information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 dont les dispositions ne s'appliquent pas à l'Émetteur et n'a donc pas fait l'objet d'une approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le Supplément ne constitue pas un supplément au prospectus de base au sens du Règlement prospectus et ne fera pas non plus l'objet d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le présent Supplément a été préparé afin de refléter dans le Document d'Information la modification de la notation financière de l'Émetteur et du Programme par Fitch Ratings.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais au siège de l'Émetteur sur son site internet (<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/region-mode-demploi/annonces-legales-obligatoires/programme-demission-de-titres-de>)

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'Information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Document d'Information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

TABLE DES MATIERES

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE	p.3
RESPONSABILITÉ DU SUPPLÉMENT	p.4

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE

Le présent Supplément fait suite à la publication par Fitch Ratings, le 9 mai 2023, d'une mise à jour de la notation financière long terme de l'Émetteur et de la notation financière du Programme.

A la date du Document d'Information, la notation financière long terme de l'Émetteur par Fitch Ratings était AA (perspective négative) et la notation financière du Programme était AA. Depuis le 9 mai 2023, la notation financière long terme de l'Émetteur par Fitch Ratings est AA- (perspective stable) et la notation financière du Programme est AA-.

A compter de la date du présent Supplément, toute référence à la notation financière de l'Émetteur ou du Programme par Fitch Ratings doit s'entendre telle que modifiée par le présent Supplément.

Responsabilité du Supplément au Document d'Information

Personne qui assume la responsabilité

du présent Supplément au Document d'Information

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Orléans, le 11 mai 2023

Région Centre-Val de Loire

9, rue St Pierre Lentin

45041 Orléans

France

Représentée par le Président du Conseil régional et par délégation par Nicolas Gonthier
Directeur des Finances de la Région Centre-Val de Loire